

## EMISSIONS ET COTATIONS

---

### VALEURS FRANÇAISES

---

#### ACTIONS ET PARTS

#### PATRIMMO COMMERCE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable régie par les dispositions du code monétaire et financier au capital social de 760 000 Euros  
Siège social : 15/19, avenue de Suffren – 75007 Paris.  
534 477 948 R.C.S. Paris.

- Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine locatif constitué de murs de magasins
- Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales « journal spécial des sociétés françaises par actions » en date du 27 août 2011.
- Date d'expiration de la Société : 5 septembre 2110
- La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

#### Augmentation de capital

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions de l'article 8 des statuts, la société de gestion Primonial REIM (PREIM) a décidé l'ouverture des souscriptions afin de porter le capital social de 760 000 € au capital social statutaire de 100 760 000 €. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 100 760 000 €.

- Date d'ouverture de la souscription : 15 octobre 2011
- Prix de souscription de 191 €, décomposé en 160 € de nominal et 31 € de prime d'émission.

La prime d'émission intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la Société de Gestion : 9,00 % HT soit 9,15 % TTC maximum du prix de souscription prime d'émission incluse soit 17,19 € HT ou 17,48 € TTC (au taux de TVA actuellement en vigueur) qui supporte :  
- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1<sup>o</sup>-e du Code Général des Impôts) soit 15,76 € TTI,  
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement liés à chaque investissement à hauteur de 0,75 % HT (1,43 € HT) soit 0,90 % TTC (1,72 € TTC).

Le prix de souscription s'entend net de tous autres frais.

- Modalités de règlement : le prix des parts, prime d'émission incluse, doit être intégralement libéré dès la souscription
- Entrée en jouissance des parts : les parts souscrites porteront jouissance le premier jour du 3ème mois suivant celui de la souscription accompagnée du versement du prix d'émission
- Souscription minimum : dix (10) parts
- La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n° 11-29 en date du 23 août 2011 ; elle peut être obtenue gratuitement pour toute demande adressée à : Primonial REIM, 19, avenue de Suffren – 75007 Paris.

**1105833**